

Date de publication : 20 juin 2024

Accusé de réception en préfecture  
069-216902387-20240606-DE240606GES0602-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2024  
Date de réception préfecture : 17/06/2024

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE  
Place du Marché  
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-06-02

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

(dont 3 pouvoirs)

**Objet : Demande de subvention au Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projet des Communes 2024 Partenariat Territorial - Apaiser et connecter le Coeur de Bourg**

- **L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 6 juin, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 30 mai 2024

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, WITHERS Patrick est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

**Présents :**

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, FLAMENT Julien, DALBEPierre Michael, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, VENET Denis, VERICEL Pauline

**Absents excusés :**

ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, pouvoir donné à FLAMENT Julien  
AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à TOINET Guy  
MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel

**Absents :**

LAPLACE Sébastien  
ROY Jean Sébastien  
GLEIZES Jérôme

Monsieur le Maire présente le projet "Apaiser et connecter le Coeur de Bourg" et propose de solliciter une subvention auprès du Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets de communes 2024.

Date de publication : 20 juin 2024

### **L'objet de l'opération :**

Fort du constat dressé dans le cadre de l'élaboration de son plan guide en 2022, la commune a le projet d'engager une première phase d'aménagements visant à rétablir une harmonie pour stimuler l'activité de son coeur de bourg et participer au développement de l'attractivité du territoire et renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

### **Apaiser le centre-bourg en hiérarchisant la place de la voiture en centre-bourg**

La commune a pour objectif de régler la question de la voiture et du stationnement en centre-bourg en vue d'une transformation des usages de l'espace public.

De nombreux flux congestionnent au quotidien les deux grandes longitudinales formées par la Place des Terreaux et la Place du Marché. Les «traverses» ou rues transversales qui traversent le coeur de bourg sont elles aussi très empruntées par les usages voiture, au détriment parfois de la sécurité piétonne.

La stratégie vise à pacifier et décongestionner le flux voiture dans le centre, tout en maintenant la visibilité pour les commerces. Un nouveau schéma de circulation à long terme permettra de désengorger l'omniprésence de la voiture, de hiérarchiser les flux d'accès et de passage, et ainsi de réévaluer la présence du piéton dans le centre-bourg.

### **Connecter le coeur de bourg**

L'objectif est d'assurer une homogénéité dans le parcours doux et véhiculé du centre-bourg déjà rendu opérationnel par la mise en place de la signalétique. La richesse du maillage existant est à conforter pour permettre de reconnecter les équipements et services depuis le centre vers la périphérie. L'objectif est de réintroduire l'idée d'une déambulation piétonne qui donne à voir de la vitalité dans le centre-bourg.

### **Favoriser le partage de l'espace public en centre-bourg**

L'étude propose la restructuration d'un maillage d'espaces publics en vue d'une réintroduction de nouveaux usages, capables d'encourager la réappropriation de l'espace public par les habitants, et ainsi d'inciter de nouvelles populations arrivantes à habiter le coeur de bourg.

Des opérations d'urbanisme transitoire auront pour objectif de définir les futurs usages des places, rues, parvis commerçants, au moyen d'une concertation auprès des habitants. La Place du Mézel fera l'objet à court terme d'actions tests pour enclencher à moyen terme son aménagement opérationnel, et véhiculer un geste fort dans la reconquête de la centralité

Ainsi, la commune souhaite engager en 2024 une première action sur le périmètre suivant: Rue Lamartine et Boulevard du 8 mai - Grande Rue et Rue du Marché

Il est proposé le plan de financement suivant :

Date de publication : 20 juin 2024

Le plan de financement prévisionnel

DÉPENSES		
	Nature	Montant en € HT
	Travaux Rue Lamartine et Boulevard du 8 mai	250 000 €
	Travaux Grande Rue et Rue du Marché	100 000 €
	Maîtrise d'oeuvre (hors concertation)	38 700 €
	Levés topographiques	3 900 €
<b>TOTAL</b>		<b>392 600 €</b>

RECETTES		
	Montant en € HT	%
Département du Rhône	130 937 €	33.35 %
Banque des territoires - Petites Ville de Demains	30 725 €	7.83 %
Communauté de Communes de Monts du Lyonnais (Fonds de concours)	100 000 €	25.47%
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>130 938 €</b>	<b>33.35 %</b>
<b>MONTANT GLOBAL</b>	<b>392 600 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité, 24 voix pour et 0 contre

- 1) **DONNE SON ACCORD** pour présenter ce dossier auprès des services du Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets des communes 2024
- 2) **VALIDE** le projet de plan de financement prévisionnel de ce projet tel que proposé ci-dessus,
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette délibération,
- 4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Et ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

La/Le secrétaire de séance



Le Maire,



